Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Marolles-en-Hurepoix

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal réglementant l'utilisation des engins bruyants (cité par la page, texte non lu).

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/91376-marolles-en-hurepoix/